

l'élévation entre deux ponts, dont j'ai parlé, était plus grande ; il fallait, de cet endroit, franchir une marche pour arriver au niveau général du pont qui servait de plancher à notre prison.

Une fois installés ou plutôt empilés, avec nos petites valises, dans cette étroite, obscure et fétide prison, on nous fit servir le diner, composé de bœuf salé froid et de biscuit, puis nous fûmes laissés à nos tristes réflexions et aux terribles pressentiments que cette manière de nous traiter nous suggérait tout naturellement.

Le soir on vint nous apporter le souper ; c'était un brouet clair de farine d'avoine qu'on nous présentait dans un seau, où nous puisions avec une tasse d'une chopine qui constituait la ration réglementaire pour tous.

Immédiatement après le souper on nous intima l'ordre de nous mettre au lit au son d'une cloche qui devait sonner tous les soirs à huit heures : l'heure du lever était fixée à six heures. On devait garder le silence le plus absolu pendant la nuit. Il était défendu de communiquer, en aucun temps, d'un côté à l'autre des logements, et nul ne pouvait aller aux lieux d'aisance, situés dans l'entrepont supérieur près de l'escalier, sans la permission de la sentinelle.